

Résumé d'évaluation

PAUT 2

Pays : **Togo**

Secteur : **EAA**

Évaluateur : **Olivier Gilard**

Date de l'évaluation : **novembre 2022**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CTG1158

Montant : 40,2 M€ / Subvention (fonds délégués UE)

Taux de décaissement : 99%

Signature de la convention

de financement : 12/08/2013

Date d'achèvement : 31/03/2020

Durée : 7 ans

Contexte

Le projet a été identifié dans une complémentarité à de nombreuses autres opérations impliquant ou pas l'AFD mais visant à répondre aux nombreux enjeux auxquels doit faire face la capitale de la République togolaise, la ville de Lomé et en application des orientations politiques et sectorielles prises par le gouvernement.

Le projet constitue une extension vers l'est du système lagunaire existant, permettant d'assainir des quartiers urbanisés avant que les infrastructures d'assainissement soient réalisés ce qui conduit à des conditions d'insalubrité forte de ces nouveaux quartiers.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage était portée par la commune de Lomé mais déléguée pour la phase de travaux au Ministère en charge de l'eau. Le projet a financé la mobilisation d'un maître d'œuvre international expérimenté, Inros Lackner. Les travaux ont été attribués à la société Eiffage par un processus d'appel d'offres ouvert.

Pour accompagner la cellule de gestion du projet le projet a financé une mission d'audit technique et financier (confiée au bureau EGIS).

Une expertise indépendante a été recrutée afin d'appuyer les acteurs de l'assainissement et confiée au groupement Sofreco / Seureca.



Objectifs

Les objectifs spécifiques identifient des infrastructures hydrauliques permettant de réduire les risques d'inondation dans les zones urbaines concernées

Réalisations attendues

- Rétention des eaux de ruissellement par le creusement du 4ème lac supprimant les inondations (crue décennale) de Lomé (60 000 personnes directement concernées) ;
- Drainage pluvial des quartiers constituant le bassin du lac ;
- Préservation de l'environnement urbain en période de pluies et des accès routiers ;
- Structuration du schéma d'urbanisme de la ville ;
- Contribution au fonctionnement général du système lagunaire par l'interconnexion avec le lac de Bè et la création d'un exutoire vers l'océan.

Appréciation de la performance

Pertinence

La concentration de l'aide sur le secteur Eau et Assainissement correspond aux besoins du Togo et à sa stratégie de développement (PND, horizon 2030). Elle est d'une part pertinente par rapport à l'ODD6 : « Eau propre et accessible pour tous dans un environnement assaini », et d'autre part à l'objectif spécifique pour l'augmentation du taux d'assainissement domestique et collectif, par le biais d'activités adaptées aux bénéficiaires de ces zones.

Les activités entreprises par le programme sont adaptées au contexte car elles permettront l'amélioration de la chaîne de l'assainissement ainsi que le renforcement des capacités des acteurs du secteur.

Efficacité

L'efficacité du programme est satisfaisante. L'aide a contribué à l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, de la capacité des acteurs du secteur et de la performance globale et l'équilibre du secteur. Plusieurs missions d'Assistance Technique en appui au PAUT II ont permis de redéfinir le cadre institutionnel du sous-secteur en précisant les rôles et responsabilités des acteurs institutionnels tant au niveau central que local. Plusieurs agents de la Mairie de Lomé et du MEHV ont été formés à la gestion administrative et technique ; enfin, les nombreuses infrastructures réalisées à travers le PAUT II ont permis d'améliorer la performance globale et l'équilibre du secteur.

Efficiences

L'efficacité du projet peut être considérée comme satisfaisante pour l'ensemble des activités. La structure de l'action était adaptée aux objectifs formulés. Le mode opératoire utilisé a permis une amélioration du niveau d'appropriation du programme par l'Etat. Le projet a bien réalisé l'inventaire exhaustif de ses interventions et des liens de complémentarité qui existent entre chacune d'elles et d'autres programmes.

Taux d'exécution physique (TP) = 100% (théoriquement); Taux d'exécution financière (TF) = 96% ; Performance : Ratio = Taux d'exécution physique/ Taux d'exécution financière = 1,04. Il est tout à fait évident que le budget a été exécuté à plus 95%.

Impact

La mise en œuvre du PAUT II a eu un impact positif sur la qualité de vie des populations en réduisant significativement la contrainte d'inondation dans les quartiers concernés par les infrastructures. Il est encore un peu tôt pour en vérifier les répercussions sur les conditions sanitaires mais les comités de quartier concernés indiquent déjà un effet positif.

Viabilité/durabilité

La viabilité du programme est forte, à condition de s'assurer de la capacité des bénéficiaires à s'organiser (pour l'entretien des infrastructures) en recherchant des mécanismes d'autofinancement pour la pérennisation des actions. L'implication de la Mairie et des Ministères sectoriels, structures étatiques pérennes, ainsi que des comités de quartier, proches du terrain, constituent un gage de durabilité;

Valeur ajoutée de l'appui AFD

La mise en place par l'AFD d'une équipe renforcée pour assurer le suivi du projet (un responsable d'équipe senior très familier de ces sujets et un chargé de projet recruté localement avec un profil lui aussi spécialisé et disposant d'une bonne expérience a permis un suivi très efficace et une valeur ajoutée similaire à celle d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pendant la durée du projet, allant au-delà du positionnement usuel de l'AFD.

Conclusions et enseignements

Le mode opératoire retenu et le rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'AFD dans celui-ci, au regard du contexte, constituait, avec le recul, un choix pertinent et cohérent avec la stratégie de l'AFD dans le pays. Le dispositif mis en œuvre s'est, par ailleurs, avéré efficace, puisque le projet a été réalisé conformément aux attentes et à la satisfaction de tous et les équipes renforcées dans leur capacité. Par ailleurs, ce positionnement a renforcé la qualité de la relation entre l'AFD et la contrepartie et a largement contribué au développement d'un dialogue de politique publique à la fois technique et stratégique. En termes de conséquences de cette posture sur la relation partenariale, il peut être également affirmé sans équivoque que l'effet a été très positif sur la qualité de la relation, l'AFD ayant su accompagner les parties prenantes à la décision sans imposer sa vision ou ses options. Ainsi, la relation de confiance qui préexistait s'en est trouvée renforcée. Il en va de même de la relation avec les autres parties prenantes (dont la DUE).

A la question de savoir si ce positionnement de l'AFD est duplicable sur d'autres projets, la réponse est affirmative mais sous certaines conditions. Ceci étant, la leçon centrale n'est pas tant de le dupliquer mais de s'inspirer de la méthodologie d'accompagnement des acteurs mise en œuvre par l'AFD et de trouver un juste milieu dans l'intensité de cet appui en fonction du contexte et des ressources humaines disponibles.